

COMMUNIQUÉ CONJOINT RADIO TÉLÉ DIFFUSE

Du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire

Les différents diagnostics réalisés sur le système éducatif béninois ont mis en exergue un déficit quantitatif et qualitatif en personnel enseignant. Les écarts enregistrés s'accroissent au fil des années en raison de l'importance de plus en plus croissante et incompressible de la population scolarisable.

Face à l'ampleur de la situation et conformément à son engagement de faire de l'Éducation un levier stratégique pour le développement économique et social durable du pays, le Gouvernement a entrepris de rendre disponible une base de données des postulants au métier d'enseignant au primaire et au secondaire général.

A cet effet, il a été organisé le 11 mai dernier, un test d'aptitude à l'intention des aspirants au métier d'enseignant au primaire et au secondaire général. Compte tenu de l'engouement suscité par cette initiative du Gouvernement, il a été retenu de répéter l'opération pour prendre en compte tous ceux qui n'ont pas pu participer à la première phase pour diverses raisons de même que ceux qui n'ont pas été retenus au terme des délibérations.

Par conséquent, nous invitons tous les détenteurs de diplômes académiques et/ou professionnels, aspirants au métier d'enseignant au profit des établissements publics du primaire ou du secondaire général, à s'inscrire au niveau de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire ou de la Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de leur choix.

Le dernier délai pour les inscriptions est impérativement fixé au **19 juillet 2019**, sans limite d'âge aux personnes titulaires :

- d'un diplôme des Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) et des Écoles Normales Supérieures (ENS) ;
- d'un diplôme de Baccalauréat au moins et candidats au métier d'enseignant au primaire ;
- d'une Licence dans une discipline enseignée au 1^{er} cycle du secondaire général ;
- d'une Maîtrise ou d'un Master 2 dans une discipline enseignée au 2nd cycle du secondaire général.

Les enseignants à la retraite des deux ordres d'enseignement, valides physiquement et intellectuellement ainsi que les personnes de nationalité étrangère répondant aux critères, peuvent aussi y prendre part. Les candidats qui ne sont pas reçus à la première phase du 11 mai dernier sont autorisés à se réinscrire.

Ne sont pas concernées par cet appel, les personnes qui sont déjà APE ou ACE ou qui ont déjà pris part à une des évaluations intellectuelles organisées par le MEMP et le MESTFP.

Fait à Cotonou, le 04 juillet 2019.

Mahougnon KAKPO

Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle